

LE MADAWASKA

Dept. Public Works of N.B.

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

J. G. BOUCHER, rédacteur

LA VRAIE CAUSE

Les élections ont eu lieu dans notre province avec les résultats que l'on connaît: trente-six candidats de l'Opposition ont été élus contre douze pour M. Veniot. C'est une rude défaite pour le parti libéral qui depuis huit ans dirigeait les affaires de la province.

Quelle a été la cause de cette défaite qui a surpris même les vainqueurs? Quelle est la signification la plus précise de l'élection? L'on ne peut dire que l'électorat ne veut pas le développement hydraulique du Grand Sault, puisque l'hon. M. Baxter et ses partisans ont promis que ces chutes seraient développées si le projet peut être exécuté sans risque pour la province.

Est-ce que le relâchement dans l'application de la loi de prohibition serait la cause de la défaite du gouvernement? L'opposition n'a cependant rien promis publiquement qui ait porté à croire que cette loi serait mise en force d'une façon plus rigoureuse. L'on croit savoir cependant que certains partisans de l'hon. M. Baxter, à la suite de celui-ci, auraient fait des promesses par écrit à la Dominion Temperance Alliance.

La dette publique et les dépenses faites pour l'amélioration de la voirie ont été fortement critiquées au cours de la campagne électorale par l'opposition qui a promis une politique plus économique. L'électorat aurait-il cru ces promesses? Ces questions sont trop délicates pour que le gros de l'électorat s'y arrête, et nous ne croyons pas qu'elles aient influencé le vote.

Il ne reste qu'une question, et c'est celle de la majorité contre la minorité. Les partisans de l'opposition ont beau prétendre le contraire, il ne convenait pas à la majorité que Veniot, acadien et catholique, conduise plus longtemps les affaires d'une province à plus de soixante-six pour cent anglaise. Pour confirmer cette assertion, il suffit d'examiner les résultats des différents polls de tous les comtés de la province. La minorité a cependant fait son devoir, dans les comtés où la race française domine, et elle a élu dix représentants dont sept siègeront dans l'opposition. Ce n'est cependant pas la proportion à laquelle nous avons droit puisque nous sommes le tiers de la population totale.

Néanmoins nous avons dans les deux camps de vrais et intelligents compatriotes sur qui repose la tâche de surveiller les intérêts de la minorité. La population acadienne aura dans les années à venir les yeux sur eux. S'ils s'acquittent consciencieusement de leur devoir, l'encouragement et l'appréciation abonderont, mais s'ils y dérogent, la presse française et indépendante de la province se chargera d'y voir.

J.-G. B.

CE QU'EST L'EDUCATION

Dans des récents numéros du Madawaska nous avons lu avec beaucoup d'intérêt les articles intitulés "Ce que peut l'éducation". L'auteur de ces excellents articles, disons-le tout de suite, a mis à point bien des choses en mettant à la lumière, certains faits que depuis longtemps nous connaissions, mais que par indifférence ou par crainte de blesser quelques esprits prétendus larges, nous avons préféré laisser dans l'obscurité. Nous avons essayé d'arriver à un bien plus ou moins parfait en y laissant pénétrer le mal, ou mieux encore, en couvrant le mal, sachant qu'il était là.

Si l'éducation a une influence décisive sur l'avenir d'une race, si c'est à elle qu'un peuple doit sa survie, et son développement et si elle est la source d'où surgit la force d'un pays, n'est-ce pas un premier devoir pour nous tous de faire un pas en avant et de connaître ce que c'est que l'éducation.

Les articles précédents nous ont démontré toute sa valeur et son importance. Il ne reste donc plus qu'à la connaître et surtout à la bien connaître, car toute éducation a une influence marquée sur un peuple comme sur les individus. Si nous donnons à nos enfants une mauvaise éducation, nous aurons plus tard à déplorer le fait que, au lieu d'avoir formé des hommes d'action, de bons citoyens et de vrais patriotes, nous aurons formé des hommes débiles, des sujets déloyaux, des citoyens manqués, et peut-être des traitres.

Nous avons longtemps confondu, et c'est encore le cas aujourd'hui, les deux mots "éducation" et "instruction". Ils n'ont pas du tout le même sens et leur but respectif n'est pas le même bien qu'ils aient des connexions très rapprochées. Instruction veut dire: acquisition des connaissances par l'intelligence. Quand on enseigne à l'enfant à lire, à écrire, à calculer, on l'instruit. Quand on dit d'une personne qu'elle est bien instruite, on signifie qu'elle possède des connaissances étendues sur les différentes sciences libérales. L'éducation, au contraire, ne s'applique qu'aux facultés morales. Dire qu'une personne a une bonne éducation signifie qu'elle sait se conduire suivant les règles de la morale, c'est-à-dire qu'elle a une conscience droite, qu'elle a l'énergie et la volonté pour remplir ses devoirs d'homme, et de chrétien. Il y a donc entre l'éducation et l'instruction une ligne de démarcation très prononcée quoique l'une et l'autre doivent marcher de pair.

En quoi consiste l'éducation? N'est-ce pas la formation? Celle-ci désigne l'oeuvre de l'éducation. On dit de quelqu'un qu'il a une bonne formation lorsque le développement de ses facultés lui permet d'agir par lui-même, de sa propre initiative, par ses propres ressources personnelles. Ainsi une personne instruite de la religion se incapable d'en pratiquer les obligations n'aurait pas une formation morale. Celle-ci découle de l'instruction et de l'éducation combinées. Ce n'est pas l'instruction qui fait l'homme, et c'est ce qui fit dire à Blumack: "Donnez-moi l'éducation et dans dix ans l'Europe est à moi". Peu importe le genre d'éducation dont il voulait parler,

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

CREDULITE DES HOMMES D'AFFAIRES

"Crédulité" et "Hommes d'affaires" sont des expressions qui ne semblent pas s'associer, surtout quand il s'agit de business yankees. Cependant des faits nombreux montrent que les promoteurs d'entreprises commerciales, et les flous financiers de tout ordre ont soutenu, en somme, plus d'argent aux hommes d'affaires qu'aux personnes considérées comme composant la catégorie de gogos ordinaires-petits cultivateurs, ouvriers ou cultivateurs.

Il y a quelques années, une des entreprises d'irrigation les plus importantes qu'on ait vues dans l'Ouest des Etats-Unis a réussi à se faire soutenir et financer par une des plus grandes banques internationales de New York et du monde entier. Cette dernière, il faut le dire à son crédit, remboursa intégralement tous les porteurs de titres; mais elle but, comme on dit, "un bon bouillon".

Lors qu'au décès de quelque nabab de Wall Street, on examine son portefeuille, on est étonné de trouver une proportion considérable de valeurs de quinze mille dollars, dont probablement ni vous ni moi n'aurions voulu. Naturellement, là dedans, l'esprit de spéculation du financier entre par quelque chose; mais il est établi par le témoignage des escrocs eux-mêmes, que Wall Street est "le meilleur champ d'opération

pour les aventuriers de toutes espèces, et surtout les "Robert Maccaires" financiers. Dans certains cas, la crédulité des maisons d'affaires, est vraiment stupéfiante. Ainsi que le disait récemment un journal micro-poliain, malgré la multiplicité des vols, on est encore, sans doute, loin du temps où les firmes d'agents de change ne confondent plus d'énormes sommes à des employés nouveaux et inconnus, engagés avec une légèreté incroyable. Il ne se passe pas de mois qu'on ne signale la disparition de quelque messager avec des liasses de valeurs. Il y a quelques jours, une des maisons de Broadway confia ainsi pour 33,000 dollars de titres à un jeune homme qui n'appartenait à cette firme que depuis douze jours! La tentation fut trop forte: l'individu se sauva, et court encore. A l'enquête, il fut découvert que l'adresse donnée par lui à la banque, quand celle-ci l'engagea, était fictive; mais l'établissement n'avait fait aucun effort pour vérifier les renseignements fournis par le futur employé!

Cette manière d'agir est d'autant plus incompréhensible que les mêmes institutions qui se montrent si crédules font généralement les plus grandes difficultés pour payer à un particulier non pourvu de références les plus strictes un chèque de cinquante sous!

Il est certain que s'il eût pu transmettre à la génération de son temps ses idées propres, et qu'il eût été un homme d'affaires, il aurait été un grand succès. Ceux qui connaissent l'histoire de la Prusse et principalement celle de ce grand général, seront bien vite convaincus de la vérité de sa déclaration.

De cette vérité nous pouvons en tirer des conclusions pratiques: l'éducation a une influence décisive sur l'avenir d'un peuple; si une race tient à conserver son caractère ethnique, il lui faut l'éducation propre à son développement; une éducation étrangère a une tendance à faire disparaître peu à peu chez l'individu, les caractéristiques de sa race; enfin l'éducation neutre comme nous avons aujourd'hui a une influence désastreuse sur notre peuple.

De nos jours, nous avons une fausse idée de l'éducation, et la mission confiée aux parents et aux autres éducateurs n'est pas remplie. Pourquoi? parce que nos éducateurs laïques ne veulent pas comprendre la différence entre l'instruction et l'éducation morale. Nous voulons à tout prix séparer l'une de l'autre. Est-ce possible? Si nous y pensons sérieusement, si nous prenons la peine d'en faire une étude approfondie, si nous cherchons à découvrir la vraie cause de ce mal qui est semé dans nos rangs, nous trouverons que cette cause est le manque d'éducation, ou plutôt l'absence d'une saine éducation. Nous trouverons aussi, après de sérieuses réflexions, qu'essayer de séparer l'instruction de l'éducation morale est une tentative vaine, infructueuse, désastreuse pour la famille, fatale pour la jeunesse et souverainement funeste à la société.

Mais, nous demanda-t-on, quelle est pour nous la vraie éducation? Voilà ce que nous essaierons de développer dans un prochain numéro de ce journal.

(A suivre.)

PASSIM

Notre Commerce

Une ville doit-elle protéger son commerce local? Sans doute, puisque les commerçants, les hommes d'affaires sont ceux qui contribuent le plus au développement et à l'entretien de la ville. Par les taxes élevées qu'ils paient annuellement. Nos marchands depuis longtemps établis dans la ville, nos hommes d'affaires qui depuis plusieurs années paient de grosses taxes ne peuvent partager presque à eux seuls les dépenses d'administration civile, à moins que l'on empêche toute compétition étrangère, que l'on s'obstine à l'entrée dans nos murs de tout autre commerçant étranger. La chose est impossible, mais il reste cependant un moyen de réagir: c'est la taxe sur l'étranger. Il est un article dans les statuts de la ville qui autorise celle-ci, par l'intermédiaire de ses officiers, à charger tout commerçant étranger qui veut s'installer dans notre ville pour pratiquer son commerce une taxe de deux cents dollars. Ce chiffre paraît élevé à première vue. Mais n'est-il pas juste

que l'étranger qui veut faire un commerce dans notre ville, ait à payer pour l'usage des chemins, de trottoirs et des autres services d'utilités publiques qui ont été construits avec l'argent des vieux résidents? Que l'étranger paie cette taxe d'entrée puis il n'aura par la suite qu'à payer sa taxe courante qui, parce qu'il est généralement toujours locataire, sera très peu élevée. Et d'ailleurs cette taxe d'entrée, à un avantage que nous n'édulcorons pas: pendant de longs mois un commerçant étranger, dit-il. La ville lui demanda de payer sa taxe d'entrée. L'individu ne pouvait la payer et à moins d'une réduction, il ne venait pas. La taxe fut réduite, l'individu eut pendant de longs mois un commerce qui fit la honte des voisins et de toutes les personnes au courant. Il fut contraint de quitter la ville en laissant des dettes. Quel profit la ville et les contribuables ont-ils retiré d'un tel concitoyen? N'eût-il pas mieux valu lui charger sa taxe au complet? Il ne serait alors jamais venu. C'est dire que cette taxe d'entrée permet de faire la sélection parmi les étrangers qui immigreront en nos murs. Seuls

les commerçants sérieux et solides sont en mesure de payer une telle taxe pour partir comme mercenaire en terre étrangère. C'est cette sorte de gens que nous voulons à Edmundston. Si nous continuons à admettre n'importe qui, sans condition, notre ville sera bientôt le refuge de tous les "malchanceux" en affaires des alentours.

"L'Evangeline" C'est un fait reconnu que les employés des postes portent moins d'attention aux ballots de journaux qu'aux paquets de lettres. Cependant les premiers ont parfois une importance aussi si non plus grande que les seconds, surtout dans le cas qui nous concerne lorsque, la semaine dernière, nous n'avons pu saluer la réapparition de notre grande soeur "L'Evangeline", ayant reçu notre journal trop tard. L'on sait que notre confrère a subi des dommages considérables par deux incendies successifs survenus récemment. Pour ceux qui ne connaissent pas la force de vitalité du journal catholique, "L'Evangeline" avait reçu, et déjà dans certains milieux l'on disait: "C'est regrettable, un si bon journal." Mais contrairement aux hommes d'action que l'on apprécie toujours plus après leur mort, lorsqu'il est trop tard, le journal d'action peut ressusciter, et d'autant plus vite que son oeuvre est importante. "L'Evangeline" vit donc aujourd'hui plus forte que jamais, car c'est dans l'épreuve que l'on puise l'énergie et le courage. Si l'on en juge par l'enthousiasme, et la bonne humeur de son rédacteur, "L'Evangeline" possède en elle ce désir de survie que nous aujourd'hui fait la force de la race qu'elle représente.

"La Liberté" Le courrier nous apporte parfois de douloureuse surprise,

LE GOUVERNEMENT VENIOT SUBIT UNE DEFAITE

M. Baxter remporte 36 sièges sur 48 — Les Hon. Veniot, Dysart et Michaud sont les seuls ministres réélus — Trois candidats perdent leur dépôt.

Les élections de lundi ont donné à l'Opposition conduite par l'hon. J.-B.-M. Baxter, 36 des 48 sièges de l'Assemblée Législative de notre province. Les douze sièges restants appartiennent aux partisans de l'hon. M. Veniot. Dans deux ou trois semaines le gouvernement de ce dernier démissionnera et M. Baxter prendra les rênes du pouvoir.

A la dissolution de la Chambre, y a trois semaines, le gouvernement y disposait de 29 sièges, l'Opposition de 12 et les Agrariens de 7. Ces derniers ont plus de représentation à la Chambre, les trois candidats qu'ils avaient sur les rangs ayant été réélus hier.

Dans tous les comtés, sauf le Northumberland, la victoire d'un parti ou de l'autre a été absolue. Dans ce dernier comté l'Opposition a remporté trois sièges, et le gouvernement deux dans Restoucouche: 4 dans Westmoreland; un à Miramichi; 2 à Alton; 2 à St. Jean; comté; 4 dans St. Jean; ville; 3 dans Charlotte; 3 dans St. Stephen-Milltown; 3 dans York; 2 dans Sunbury; 3 dans Kings; 2 dans Queens; 3 dans Carleton; 1 dans Fredericton-Marysville-Devin.

Le gouvernement, de son côté, a remporté 1 siège dans le Northumberland; 3 dans le Kent; 4 dans Gloucester; deux dans Victoria et deux dans le Madawaska.

L'hon. M. Veniot a remporté une forte majorité dans sa propre circonscription, tous les autres ministres, sauf MM. Dysart et Michaud, restent sur le carreau. Parmi les ministres défaits sont ceux de la santé publique, de la trésorerie provinciale, de l'agriculture, des travaux publics, ainsi que le procureur général et le président du conseil exécutif.

Les candidats étaient au nombre de 98, dont plus de 60 nouveaux dans la politique. De ces "nouveaux", 27 ont été élus, comme oppositionnistes et 4 comme ministériels.

Les résultats de l'élection ont été connus, lundi soir, vers 6 h. A cette heure-là, bien qu'il n'y eût encore rien de définitif, on prévoyait une victoire pour les conservateurs.

LES MEMBRES DE LA NOUVELLE ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Le personnel de la prochaine Assemblée Législative sera composé des suivants. Nous donnons également la majorité obtenue qui leur permettra de siéger.

ALBERT	
John L. Peck, Opp.	228
L. Smith, Opp.	192
CARLETON	
B. Frank Smith, Opp.	249
F.-C. Squires, Opp.	248
E.-W. Melville, Opp.	253
CHARLOTTE	
Dr. H.-I. Taylor, Opp.	427
James S. Lord, Opp.	304
S.-D. Guptill, Opp.	307
GLOUCESTER	
Hon. Dr. P.-J. Veniot, Lib.	1184
Seraphin R. Légère, Lib.	1166
John P. London, Lib.	1152
J. André Doucet, Lib.	1159
KENT	
Hon. A.-A. Dysart, Lib.	281
A.-S. Bordage, Lib.	285
F.-G. Richard, Lib.	353
KINGS	
H.-V. Dickson, Opp.	1475
A.-J. Brooks, Opp.	1321
J. William Smith, Opp.	1419
MADAWASKA	
Hon. J.-E. Michaud, Lib.	1949
Dr. J.-A. Violette, Lib.	1960

Suite à la page 4

C'est ainsi qu'en lisant notre dernier numéro de "La Liberté" de Winnipeg, nous apprenons que le directeur de notre confrère est en difficultés financières. Cet éditeur, la "West Canada Publishing Co." publie plusieurs journaux catholiques en différentes langues: anglais, français, allemand, polonais et ruthène. L'on n'entrevoit facilement les difficultés qu'ont du rencontrer un groupe de catholiques qui ont à lutter sur tous les fronts, avec la diversité des langues et des rites. Mais nous sommes assurés que le journal catholique vivra dans l'ouest comme dans le reste du pays. Nous assurons "La Liberté" et ses éditeurs de nos plus vives sympathies.

J.-G. B.

FEU L'ABBE E.-S. MURDOCK

Est décédé subitement, samedi dernier, à Renous dans le comté de Kent, l'abbé E.-S. Murdock, curé de cette paroisse. Monsieur l'abbé Murdock qui venait d'achever sa messe, était à peine entré chez lui lorsqu'il fut frappé.

Il était âgé de 63 ans et était prêtre depuis plus de 30 ans. Feu l'abbé Murdock était fils de feu M. Alexandre Murdock, de Lower Napan. Lui survivent: un frère, Alexandre, et une soeur Madame Harrison. M. l'abbé Ben. Murdock, curé à Douglastown, et autrefois assommoir à 132e d'Inferrieur est un neveu du défunt.

Les funérailles ont eu lieu lundi matin à 10 heures. Le service fut chanté dans la cathédrale de Chatham, par S. G. Mgr Chiasson.

LISEZ ET FAITES LIRE LE MADAWASKA